

Dossier de presse

// Service Presse

Tél. 02 40 41 67 06

presse@nantesmetropole.fr

CONSEIL MÉTROPOLITAIN DU JEUDI 24 MARS 2022

Mobilités : de nouvelles actions pour favoriser la marche à pied et le vélo sur le territoire métropolitain

- ➔ Un Schéma stratégique piéton à l'échelle du territoire
- ➔ Un futur axe cyclable de 7,5 kilomètres qui reliera Nantes à Couëron en passant par Saint-Herblain et Indre



Dans un contexte où les besoins en déplacement se multiplient, les élus métropolitains souhaitent agir pour une mobilité de demain plus solidaire, plus écologique et économique. Cela passe par des mobilités durables et décarbonées qui répondent à la lutte contre le réchauffement climatique et le maintien d'une bonne qualité de l'air tout en rendant le territoire accessible à l'ensemble des habitantes et habitants métropolitains et aux territoires voisins. Ainsi, des solutions alternatives à la voiture solo sont pensées et construites au profit d'une ville plus apaisée, notamment par le développement de la marche à pied et du vélo.

Le Conseil métropolitain du 24 mars 2022 va soumettre au vote des élus l'adoption d'un nouveau Schéma stratégique pour favoriser la marche à pied. Ce document cadre visera à conforter les actions de la métropole pour un espace plus accessible, plus sûr et plus agréable pour le piéton. Il s'agira aussi, suite à l'approbation en février 2021 de la création du nouveau réseau vélo métropolitain, de voter le programme et le budget d'aménagement du premier axe cyclable magistral de 7,5 kilomètres qui reliera Nantes à Couëron en passant par Saint-Herblain et Indre et qui verra le jour à horizon 2025.

Nantes, le 23 mars 2022,

CONSEIL MÉTROPOLITAIN DU JEUDI 24 MARS 2022

Un nouveau Schéma stratégique pour favoriser la marche à pied à l'échelle de la métropole

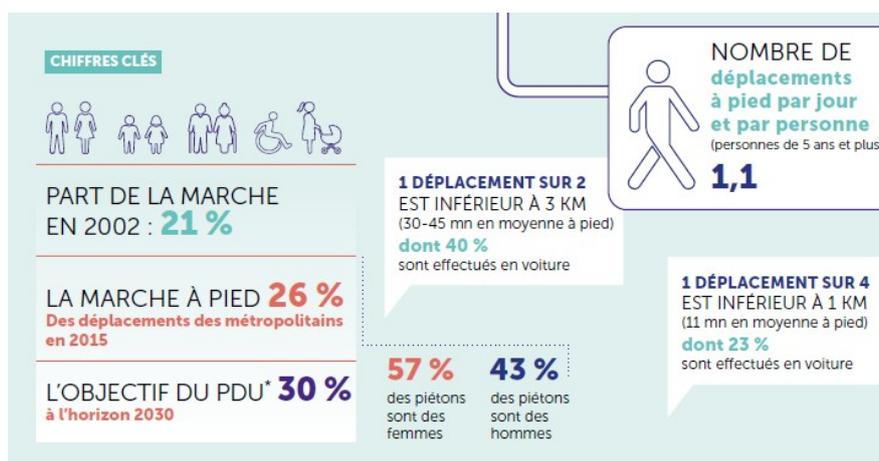


Tout comme le vélo, la marche est un mode de déplacement que Nantes Métropole souhaite favoriser. Développer une ville et une métropole « marchables », c'est répondre aux grands défis du territoire qui concernent notamment la santé publique, la transition écologique et énergétique. C'est aussi répondre aux enjeux du Plan de déplacements urbains : faire que la marche représente 30 % des déplacements quotidiens d'ici 2030. Au Conseil métropolitain du 24 mars sera soumis au vote des élus l'adoption du Schéma stratégique piéton pour renforcer ce mode de déplacement actif dans les politiques publiques de la métropole mais aussi amplifier

les actions sur le territoire, qu'elles soient portées par des acteurs publics ou privés, des initiatives citoyennes individuelles ou collectives.

La marche, une priorité du Plan de déplacements urbains 2018-2027

Le PDU de Nantes Métropole, approuvé en décembre 2018, prévoit d'inscrire la marche à pied comme l'un des axes majeurs de la politique de déplacements. L'objectif est d'augmenter la part de celle-ci de + de 4 points d'ici 2030, afin qu'elle représente 30 % des déplacements quotidiens.



Source : EDGT 2015 et AURAN - *Plan de déplacements urbains

Qu'est-ce que le Schéma stratégique piéton ?

C'est un document stratégique transversal à toutes les politiques publiques métropolitaines qui fait de la marche le mode majeur de déplacement afin de :

- rappeler et consolider la place prioritaire du piéton dans les différents projets de Nantes Métropole, pour permettre à ce mode de déplacement de trouver toute sa place sur l'espace public ;
- fixer des objectifs qualitatifs et quantitatifs de développement de la marche ;

- définir des actions à mettre en œuvre à court, moyen et long terme dans les feuilles de route des politiques publiques métropolitaines.

4 axes stratégiques, 28 actions

- la fabrique de la ville : améliorer, mailler et rendre lisibles les itinéraires piétonniers avec une trame urbaine favorable aux courtes distances et des continuités qui renforcent le maillage piétonnier ;
- l'aménagement de l'espace public : renforcer l'accessibilité et la sécurité des piétons sur l'espace public ;
- le changement de comportement de mobilité : inciter à la pratique de la marche avec de l'information, de la sensibilisation, l'accompagnement d'initiatives publiques et privées ;
- le suivi des pratiques de la marche et l'évaluation du plan d'actions.



Quelques exemples de mises en œuvre opérationnelles :

- améliorer les franchissements de la Loire et des grandes infrastructures (périphérique, voies ferrées) ;
- réaliser des aménagements confortables pour les piétons dans le cadre d'aménagement des bourgs de plusieurs communes de la métropole ;
- intégrer des aides piétonnes dans les études de déplacement à l'échelle communale (étude en cours notamment à Saint-Sébastien) ;
- réaliser des schémas directeurs à l'échelle communale (comme le schéma directeur « trottoirs » à Rezé), en lien avec les plans communaux modes actifs et ville apaisée (ex : Plan Communal Déplacements Doux) ;
- conforter les mesures d'apaisement aux abords des écoles et expérimenter des dispositifs ponctuels en faveur de la marche ;
- accompagner les initiatives pour inciter à la pratique de la marche comme « la rue pour tous », « parcours santé »... ;
- sensibiliser au bien-vivre ensemble et communiquer sur les règles d'usage des espaces publics, adapter les largeurs et désencombrer les trottoirs.

Une démarche concertée, un travail collectif

Le Schéma stratégique piéton a été construit avec de nombreux acteurs et s'appuie sur les contributions et engagements issus des concertations et grands débats (Loire, Transition énergétique, Longévité, La rue pour tous) et les ateliers organisés dans le cadre de l'élaboration des documents institutionnels de planification : Plan Local d'Urbanisme métropolitain (PLUm), Plan de déplacements urbains (PDU), Plan Local de l'Habitat (PLH), Plan Climat-air-énergie territorial (PCAET). Le projet a aussi été soumis à la relecture du comité des partenaires de la mobilité en novembre 2021.

Une démarche de dialogue citoyen pour enrichir ces actions

Pour conforter la nécessité de placer le piéton au cœur de la conception et gestion des espaces publics, une démarche de dialogue citoyen va s'organiser dans le cadre de l'élaboration de la politique publique « conciliation, usagers de l'espace public ». Elle permettra de mobiliser les points de vue des citoyennes et citoyens et d'identifier les conditions d'une ville « marchable », agréable et inclusive. Les enseignements issus de cette concertation pourront ainsi enrichir le Schéma stratégique piéton.

Fiche presse

// Service Presse
Tél. 02 40 41 67 06
presse@nantesmetropole.fr



Nantes, le 23 mars 2022,

CONSEIL MÉTROPOLITAIN DU JEUDI 24 MARS 2022

Un futur itinéraire vélo de 7,5 kilomètres qui reliera Nantes à Couëron en passant par Saint-Herblain et Indre



Le 12 février 2021, le Conseil métropolitain a approuvé la création d'un réseau vélo métropolitain qui prévoit, d'ici 2026, 50 kilomètres d'axes magistraux lisibles et sécurisés. Le Conseil métropolitain du 24 mars 2022 va délibérer sur le budget et le programme d'aménagement du premier axe cyclable de 7,5 kilomètres qui va relier Nantes à Couëron en passant par Saint-Herblain et Indre et qui verra le jour à l'horizon 2025. Ce projet répond aux objectifs du PDU de Nantes Métropole qui souhaite atteindre, à l'horizon 2030, 12% de part modale vélo sur le territoire. Il a aussi été conforté par l'évaluation participative « La rue pour tous », qui a réuni en 2020

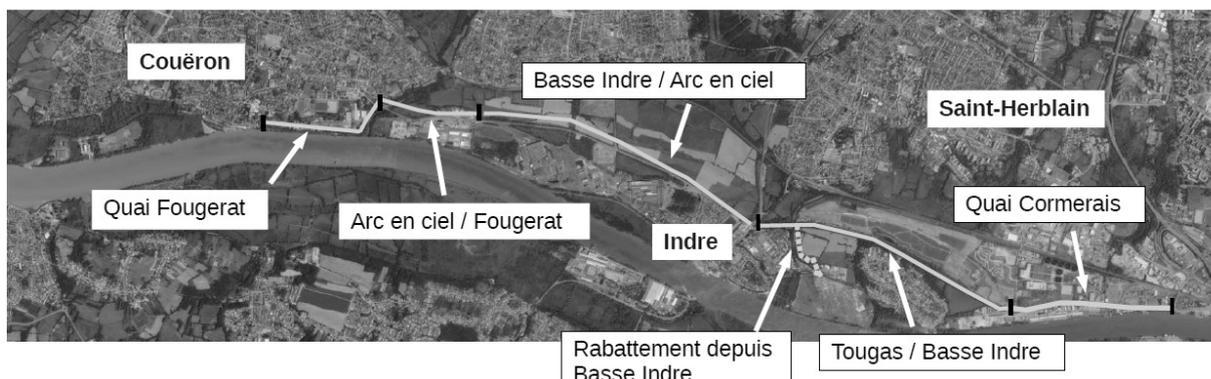
des habitants, techniciens, associations, acteurs du territoire pour évaluer le plan d'aménagements provisoires piéton-vélo.

Quelques mots sur le réseau vélo métropolitain

D'ici 2026, 50 kilomètres de voies cyclables à haut niveau de service seront créés pour permettre des déplacements cyclables performants sur l'ensemble du territoire. Ces voies magistrales qui constituent l'armature du réseau seront complétées par d'autres aménagements qui permettront de se déplacer à l'intérieur des communes et des quartiers. A terme, le réseau vélo permettra d'accueillir plus de déplacements cyclables, de réduire les temps de trajet et d'améliorer le confort et la sécurité des cyclistes. Il pourra se développer grâce à l'engagement pris par Johanna Rolland de porter à 115M€ l'investissement dédié au vélo sur le mandat.

Aménagement du premier axe cyclable Saint-Herblain / Indre / Couëron

Ce projet a pour objectif d'aménager une piste cyclable bidirectionnelle depuis Saint-Herblain (quai Cormerais) en passant par la VM107 et la route de la Navale, pour aller jusqu'à Couëron (partie est du quai Fougerat). Les aménagements seront sobres et fonctionnels et une attention sera portée à l'usage des piétons de façon à créer ou améliorer des cheminements sécurisés.



Programme et budget

Il s'agira de :

- conforter ou réaliser une piste cyclable bidirectionnelle de Saint-Herblain à Couëron ;
- réaliser des aménagements permettant aux cyclistes venant de Haute-Indre de rejoindre en toute sécurité l'axe magistral, notamment via la rue Danielle Mitterrand ;
- réaliser des aménagements à la fois pour les cyclistes et les piétons sur les quais Cormerais (Saint-Herblain) et Fougerat (Couëron) ;
- réaliser un couloir de bus d'une distance de 200 mètres sur le quai Cormerais ;
- l'étude de la création d'un cheminement piéton sur la route de la Navale depuis l'entrée de Couëron jusqu'à l'usine de tri Arc-en-Ciel.

L'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération est estimée 8,645M€ TTC.

Un futur aménagement d'axe cyclable entre La Chapelle-sur-Erdre et Nantes Nord

Le 4 mars 2022, le Bureau métropolitain a approuvé le programme et l'enveloppe financière prévisionnelle du projet d'aménagement d'un axe cyclable entre La Chapelle-sur-Erdre et Nantes Nord, le long de la VM n°69 (route de Nantes et route de la Chapelle). La réalisation de cet axe avait déjà débuté en 2021 avec une première tranche entre le rond-point de l'Europe et le viaduc de la Verrière.

L'objectif est de poursuivre la continuité de cette voie verte jusqu'au boulevard René Cassin. Cela nécessitera la réalisation d'une passerelle pour franchir le ruisseau de la Ménardais. Différentes phases d'intervention se succéderont. L'enveloppe financière prévisionnelle de ce projet est estimée à 2,1M€ TTC.

Chiffres clefs sur le vélo et la marche à Nantes Métropole

Vélo

- **747** km d'axes cyclables actuellement existants à l'échelle de la métropole ;
- **1** calculateur d'itinéraires à vélo : www.geovelo.fr/nantes/ ;
- **2** vélo-totems qui comptabilisent les cyclistes (Nantes et Rezé) ;
- plus de **25 000** places vélo sur l'espace public métropolitain et près de **5 000** places abritées (Véloparcs, P+R, parcs en ouvrage) ;
- depuis la rentrée scolaire 2021, **+10 %** de trafic par rapport à la même période de 2019 (moyenne redressée sur 30 points de comptages) ;
- **4 500** passages en vélo par jour en moyenne sur la chaussée de la Madeleine (entre octobre et novembre 2021).

Offre et services bicloo :

- **2 190** vélos en location moyenne et longue durée ;
- **+ de 1 230** vélos en libre service ;
- **125** stations sur le territoire ;
- une application bicloo officiel et **2** points de proximité : la maison bicloo et la bicloo mobile ;
- **+ de 36 000** abonnés à biclooPlus avec **3 500 à 4 500** locations/jour ;
- **1 741** abonnés à monbicloo ;
- **2 300** abonnés à biclooPark.

Marche

- **97** km de rues ou aires sont dédiées aux piétons ;
- **1 600** km de voies apaisées à l'échelle de la métropole.